

Dossier traité par: Lucrèce BETHUME
Service Travaux - Mobilité
N. Réf. : / CDU : 1.81

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime visant à lutter contre le vol de vélos, adopté par le Conseil Communal en séance du 5 août 2020 est consultable à l'administration communale (Service Mobilité), uniquement sur rendez-vous auprès de Madame BETHUME 081/626.373.

Gembloux, le 11 août 2020



Le Député-Bourgmestre,



Benoît DISPA